



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mercredi 20 mars 2013

NOMBRES DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
34	34	28

L'an deux mille treize et **le vingt mars**, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc CLEMENTE, Maire.

Date de la convocation

14/03/2013

Date d'affichage

14/03/2013

Objet de la Délibération

FINANCES

**Modernisation de la
piscine municipale**

Etaient présents : MM. Luc CLEMENTE, Fred DERNE, Marie GARON, Yolène LARGEN, Chantal BAUCELIN, Emile GONIER, Marilyne MARMOT-CHAUVET, Antoni LOUIS-LEOPOLD, Elise JEAN-BAPTISTE, Lucien LAFONTAINE, Christian DORDONNE, Maurice JOSEPH-MONROSE, Martine ABAUL, Christine ALIKER, Alisette BEN-MAHOMED SAINT OLYMPE, Théodore HENRI, Annette CATAYEE, Antoine BARNAY, Danièle RAYMOND, Jean-Philippe JEAN-BOLO, Sainte-Claire JANVIER, Victorien QUIMBERT, Dominique CUPIT, Jean-Luc GRABIN, Marinette TORPILLE, Eric JULAT, Maryse AUGUSTE-CHARLERY.

Absents : MM. Marie-Louise BROCHE, Joseph Armand BRAY, Alfred ALMONT, Gabrielle JEAN-BAPTISTE, Robert NAPOLY, Dominique LOVINCE.

Président de Séance :
Luc CLEMENTE, Maire

Absents excusés : Mme Chantal LAPERDRIS.

Secrétaire de Séance :
Emile GONIER

Procuration : Mme Chantal LAPERDRIS a donné procuration à Mme Alisette BEN-MAHOMED SAINT OLYMPE.

MODERNISATION DE LA PISCINE MUNICIPALE

A la demande de Monsieur le Maire, Madame Elise JEAN-BAPTISTE - 8^{ème} adjoint au Maire – Elue déléguée aux Finances, informe l'assemblée que le projet de modernisation de la Piscine Municipale, s'inscrit dans la politique de mise aux normes et d'extension de cet établissement public de baignade d'accès payant, afin de respecter les exigences réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité et apporter les réponses les plus appropriées aux demandes de la clientèle.

Cette modernisation se fera en deux phases :

PHASE N°1

1-Mise aux normes du système de filtration

Conformément à la réglementation relative à l'hygiène dans les établissements de baignade d'accès payant afin de prévenir tout risque de contamination bactériologique, il est recommandé par la

Société TECHNOFIL le constructeur de changer la charge filtrante ainsi que les crépines tous les dix ans afin de garantir au public une qualité d'eau conforme aux normes en vigueur.

Coût de l'opération : 20.466,68 € HT

2-Mise aux normes du système des barrières et des portillons

Conformément à la réglementation en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2010 relative aux dispositions de la norme NFP EN 90-306, il est indispensable de mettre en sécurité le système des barrières et des fermetures des portillons d'accès au bassin.

Coût de l'opération : 18.605,76 € HT

3-Mise en place de l'AQUABIking

Dans le cadre de la diversification des produits de l'Ecole Municipale d'Activités Aquatiques et pour répondre à la très forte demande de la clientèle et mettre en place cette nouvelle activité à très forte valeur ajoutée, nous vous proposons l'acquisition d'une dizaine d'AQUIBIKE qui générera d'importantes rentrées financières avec un amortissement rapide de l'investissement. L'AQUABIking est une formidable activité d'entraînement cardio, tout comme un excellent moyen de maintenir en forme en toute sécurité. L'effet massant de l'eau associé à l'exercice isotonique permet de brûler une grande quantité de calories et de tonifier les muscles, avec moins de courbatures et sans impact articulaire, contrairement aux activités réalisées hors de l'eau. L'AQUABIking allie l'aspect SANTE, SPORT ET LOISIRS d'où son intérêt. C'est une activité conviviale, facile à mettre en place qui trouvera parfaitement sa place parmi les activités déjà dispensées à la PISCINE MUNICIPALE.

Coût de l'opération : 21.645,75 € HT

Sous-total 1 : 60.718,19 € HT

Financement prévisionnel : PHASE N°1

Etat (30%) : 18.216,00€

Conseil Régional (50%) : 30.359,00 €

Ville de Schœlcher (20%) : 12.143,19 €

PHASE N°2

Extension de la Piscine Municipale

Dans le cadre de la modernisation de la Piscine Municipale, une étude de diagnostic technique a été passée avec la Société « CETE INGENIERIE » en 2002.

Nous préconisons le lancement d'une nouvelle étude afin de répondre à la volonté politique de la Ville en matière d'activités aquatiques et aux besoins de plus en plus croissants de la population de SCHOELCHER et des communes environnantes.

Ces travaux permettront :

- de faire de SCHOELCHER un pôle d'excellence des activités aquatiques
- de mettre en place de nouveaux produits

- d'être complémentaire à l'infrastructure aquatique qui est en train d'être réalisée par la CACEM au LAMENTIN.

Cette nouvelle étude portera sur :

- la création d'un bassin d'apprentissage de 15mX15m ;
- la plage ;
- le local technique du bassin d'apprentissage ;
- le local du personnel et de maîtres-nageurs ;
- la création d'une tribune ;
- le club-house ;
- le système de sonorisation de l'ensemble de l'infrastructure ;
- la mise en place d'un système de déchloration des eaux de piscine à l'égout ;
- la récupération d'une partie des eaux rejetées lors des vidanges semestrielles pour alimenter les toilettes de la piscine ainsi que celles des différents établissements publics se trouvant à proximité.

Ces deux derniers points s'inscrivent dans une politique de développement durable.

Coût de l'étude : 85.000 € HT

Financement prévisionnel : PHASE N°2

Etat –(TDIL) (50%) : 42.500,00 €

Ville de Schœlcher (50%) : 42.500,00 €

TOTAL : 85.000,00 €

La Commission Affaires Sportives et la commission Finances ont émis un avis favorable à ce projet respectivement le 11 décembre 2012 et le 21 janvier 2013.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame Elise JEAN-BAPTISTE après en avoir délibéré, à la majorité :

- d'émettre un avis favorable au projet de la modernisation de la Piscine Municipale ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à rechercher les financements nécessaires à la réalisation du projet.

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 02 AVR 2013

Le Maire

Luc CLEMENTE

